

RAPPORT DE CONSULTATION

Élaboration du Plan d'action de la biodiversité

Ville de Gatineau

Février 2024

FAITS SAILLANTS

ACTIVITÉ 1 Groupes de discussion formels

Compréhension de la biodiversité

Les citoyens et les représentants d'associations de résidents rencontrés comprennent assez bien ce qu'est la biodiversité et tout ce qu'elle englobe.

La vision du Plan d'action

La majorité des participants rencontrés adhèrent et se sentent interpellés par la vision proposée par la Ville pour le Plan d'action de la biodiversité.

Degré de responsabilité d'une ville dans la protection de la biodiversité

Tous s'accordent pour dire que les villes ont une grande responsabilité dans la **protection de la biodiversité** sur leur territoire. Les villes doivent **prêcher par l'exemple** et ont un devoir de sensibilisation auprès de leurs citoyens.

Les quatre orientations du Plan d'action de la biodiversité

L'ajout d'un **préambule** pour identifier en amont les principes et les valeurs qui guident l'élaboration du Plan d'action de la biodiversité est souhaité. Des suggestions ont été émises afin de **clarifier la formulation** de certaines des orientations. De plus, l'ajout d'une **cinquième orientation** a été suggéré, et ce dans chacun des groupes, afin d'accorder une plus grande place au volet **communication, éducation, information et sensibilisation citoyenne**.

Actions en lien avec les trois premières orientations

Plusieurs des actions proposées par la Ville sont jugées trop pointues ou trop restrictives. Il est souhaité que la Ville ajoute une mesure de temps aux orientations et aux actions qu'elle propose ainsi que les objectifs qu'elle souhaite atteindre.

Les actions proposées par les participants touchent une variété de sujets. Ils accordent une grande importance à la conservation, la protection et la restauration de la biodiversité.

Partenariat et implication de la communauté

Les **partenaires** et les **groupes environnementaux** favorisent un partenariat avec la Ville pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action de la biodiversité.

Quant aux **citoyens**, ils proposent de s'impliquer à titre d'ambassadeurs. Pour eux, chaque petit geste compte.

Les **représentants d'associations de résidents** souhaitent que la Ville reconnaisse mieux l'apport des petites associations comme la leur.

Les partenaires, les groupes environnementaux ainsi que les représentants d'association de résidents désirent tous un **point de contact central à la Ville** afin de faciliter les échanges.

ACTIVITÉ 2 Consultation en ligne

Nombre total de visites : **904**

Nombre de répondants à l'un des questionnaires : **319**

Nombre de texte de réflexion : **5**

Nombre de visiteurs qui ont contribué aux idées en fonction des quatre orientations :

- Protection et conservation de la biodiversité sur le territoire de Gatineau : **76**
- Favoriser la diversité écologique et écosystémique : **15**
- Contrôle et lutte contre les espèces nuisibles et envahissantes : **13**
- Développement de partenariats et implication de la communauté : **9**

La majorité des répondants au questionnaire accorde une grande importance à la **protection de la biodiversité** (98 % au moins « important »). Seulement 2,5 % des répondants considèrent que la biodiversité est mise en valeur et bien connue de la population du territoire de la ville de Gatineau (78 % considèrent que ce n'est pas le cas, 20 % « ne sais pas »).

La majorité des répondants sont enclins à renoncer à la **pelouse traditionnelle** (93 % au moins « en accord »). En termes de bénéfices engendrés par les **pelouses écologiques**, les deux principaux, selon les répondants, consistent en l'augmentation de la diversité des espèces en milieu urbain (243 mentions) et la réduction de l'entretien (219 mentions). Par ailleurs, les répondants sont généralement favorables au mouvement « Mois de mai sans tonte » (90 % au moins « en accord »). Enfin, les répondants sont également favorables à la réglementation des types de **pesticides** utilisés en milieu urbain (88 % au moins « en accord »).

L'enjeu de la présence de **plantes nuisibles**, comme l'herbe à puce ou le panais sauvage, sur le territoire de la ville de Gatineau divise plus les répondants alors que 37,5 % considèrent leur présence « problématique » ou « très problématique », 31,7 % la considèrent « moyennement problématique », et 30,7 % la considèrent « peu » ou « pas problématique ». La moitié d'entre eux ne sont pas d'avis que la Ville devrait agir davantage sur ces plantes nuisibles, même si les interventions nécessitent des pesticides (49 % au plus « en désaccord »), alors qu'une petite portion des gens sont en faveur malgré l'utilisation de pesticide (18 % au moins « en accord »). Selon eux, l'endroit le plus à risque où la Ville devrait prioriser le contrôle des plantes nuisibles est dans les parcs fréquentés par les enfants (69 %).

En ce qui a trait aux **plantes envahissantes** telles que la renouée du Japon, le nerprun et l'agrire du frêne, les répondants sont d'avis que leur présence sur le territoire de la ville de Gatineau est préoccupante (85 % au moins « préoccupante »). Ils s'entendent aussi pour que la Ville de Gatineau interdise leur vente (89 % au moins « en accord »).

Les répondants sont également en faveur à l'idée que la Ville investisse dans **l'acquisition de terrains** dans le but d'en faire des aires protégées (93 % au moins « en accord »). Il est aussi important selon eux (89 % au moins « important ») que la Ville soit exemplaire quant à l'acquisition de **certifications** dans des programmes qui viennent en aide, par exemple, aux oiseaux, aux abeilles ou aux monarques. Par ailleurs, les répondants sont d'avis que la Ville devrait prévoir des **aménagement favorisant la biodiversité** lors de la réfection de rue. (97 % au moins « en accord »). Encore selon eux, la Ville devrait prioriser 1) la protection et 2) la restauration des **bandes riveraines** plutôt que de 3) améliorer l'accès aux rives ou 4) permettre plus d'activités nautiques sur les plans d'eau. Enfin, la majorité des répondants ne croit pas que la Ville a agi de manière proactive en créant un réseau vert préservant la **connectivité des milieux naturels** (58 % au moins « en désaccord »), mais le tiers demeure « moyennement en accord » (31 %).

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	ii
ACTIVITÉ 1 Groupes de discussion formels.....	ii
ACTIVITÉ 2 Consultation en ligne	iii
Mise en contexte	1
Grandes étapes du projet.....	2
Processus de consultation	2
ACTIVITÉ 1 Groupes de discussion formels.....	2
ACTIVITÉ 2 Démarche consultative en ligne	2
Présentation des activités	3
ACTIVITÉ 1 Groupes de discussion formels.....	3
ACTIVITÉ 2 Consultation en ligne	3
Présentation et classification des résultats	4
ACTIVITÉ 1 Groupes de discussion formels.....	4
Niveau d’implication et partenariat	12
ACTIVITÉ 2 Consultation en ligne	13
Conclusion et prochaines étapes	16
Rappel de la démarche.....	16
Limites méthodologiques	16
Résumé des préoccupations et des idées	17
Phase subséquente de l’élaboration du Plan d’action de la biodiversité	17
Grandes étapes du projet en date d’aujourd’hui	17

NOTE : l’emploi du masculin a été priorisé afin d’alléger le texte.

MISE EN CONTEXTE

Par l'adoption de sa Politique environnementale, en novembre 2008, la Ville s'est engagée à faire de Gatineau "une ville verte à portée de la main".

De 2014 à 2018, la Ville de Gatineau a mis en œuvre le Plan d'action de la [politique environnementale](#) incluant l'élaboration d'une Charte de la biodiversité afin de contribuer activement à la préservation de la biodiversité dans un esprit de développement durable.

Le [Plan d'action de la biodiversité](#) a pour principaux objectifs de faire connaître, de préserver et de restaurer la biodiversité et les milieux naturels.

[Deux activités de participation publique](#) ont eu lieu en 2022 afin d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire de Gatineau à l'élaboration du Plan d'action de la biodiversité.

1. BIP Recherche a réalisé une démarche consultative sous forme de groupes de discussion formels auprès de représentants d'association de résidents, d'organismes environnementaux qui œuvrent sur le territoire ainsi que de citoyens;
2. La Ville, via la plateforme Bang the table, a réalisé une consultation en ligne auprès de la population générale sous forme de questionnaire, de boîte à idées et de texte de réflexion.

En réponse à la « cible internationale du *Cadre de la biodiversité* (adopté à la COP15) », les objectifs « visant à protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030 » ont été intégrés au [Plan d'action de la biodiversité](#). La Ville de Gatineau désire poursuivre sa lancée vers le mouvement vert et adopter des actions pour réduire les menaces à la biodiversité, partager les bienfaits de la biodiversité et trouver des solutions quant à la gouvernance, la gestion et l'éducation. Certaines autres actions en lien avec la biodiversité sont déjà en cours dans divers plans d'action de la Ville. Le Plan d'action de la biodiversité ne met pas en évidence ces actions, mais y fait plutôt référence afin de souligner leur progression (figure 1).

Le Plan d'action de la biodiversité sera **mis en œuvre de 2024 à 2028**.



Figure 1. Autres plans d'action en lien avec le Plan de la diversité

Grandes étapes du projet

En **2020**, les réflexions sur les orientations du Plan d'action de la biodiversité ont été présentées pour consultation à la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement.

En **août 2022**, une consultation publique en ligne concernant l'élaboration du Plan d'action de la biodiversité a eu lieu. À l'**automne 2022**, les groupes de discussion formels avec les partenaires, les organismes et les citoyens ont été formés. Les résultats des activités de participation publique des consultations ont été présentés à la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques en **décembre 2022**.

Une année de transition durant l'année 2023 a permis à la Ville d'amorcer certaines actions prioritaires. À l'**hiver 2023**, la consultation des services municipaux a eu lieu puis la consultation publique sur les propositions d'action en biodiversité s'est tenue au **printemps 2023**.

Des consultations internes des services municipaux sur les actions et les mesures proposées auront lieu à l'**hiver 2024**, puis l'adoption du Plan d'action de la biodiversité par le conseil municipal devrait être effectuée au **printemps 2024**.

PROCESSUS DE CONSULTATION

ACTIVITÉ 1 Groupes de discussion formels

Il s'agit d'une démarche consultative qui s'est déroulée via la tenue de groupes de discussion formels qui s'inscrit dans une première phase exploratoire visant à recueillir les idées, les préoccupations et les commentaires des différents acteurs du milieu et des citoyens, et ce dans l'optique de mieux outiller la Ville de Gatineau dans la mise en œuvre de son futur Plan d'action, lequel découlera de la charte de la biodiversité (28 participants).

ACTIVITÉ 2 Démarche consultative en ligne

Il s'agit d'une démarche consultative effectuée en ligne qui s'inscrit également dans une première phase exploratoire visant à recueillir les idées, les préoccupations et les commentaires des différents acteurs du milieu et des citoyens, et ce dans l'optique de mieux outiller la Ville de Gatineau dans la mise en œuvre de son futur Plan d'action, lequel découlera de la charte de la biodiversité.

Les participants ont pu s'exprimer en répondant à une boîte à idées sur le Plan d'action de la biodiversité (89 participants) et un questionnaire sur le Plan d'action de la biodiversité (319 participants). Les participants ont aussi pu déposer un texte de réflexion concernant ce Plan d'action (5 participants).

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ 1 Groupes de discussion formels

Objectifs : la Ville de Gatineau souhaite adopter un Plan d'action de la biodiversité. Dans cette optique, elle a organisé une démarche consultative où les membres des différents groupes ont pu faire part de leurs idées, leurs préoccupations et leurs priorités en vue de mieux les impliquer dans la mise en œuvre du futur Plan d'action.

Les groupes de discussion se sont tenus les 12 et 13 octobre 2022 en visioconférence durant deux heures via la plateforme Teams.

Quatre groupes de participants ont contribué aux discussions, soit les groupes environnementaux, les partenaires de la Ville, les associations de résidents et les citoyens. Au total, 28 personnes ont participé.

Les groupes environnementaux, les partenaires et les associations de résidents ont été sélectionnés via une liste d'échantillons fournie par la Ville de Gatineau, tandis que les citoyens ont été recrutés aléatoirement.

Lors de la consultation, la Ville a choisi de présenter certaines actions afin de susciter plus d'idées et de réflexions chez les groupes.

ACTIVITÉ 2 Consultation en ligne

Objectifs : la Ville de Gatineau souhaite récolter l'avis des citoyens concernant le Plan d'action de la biodiversité. Elle a lancé une consultation en ligne par le biais d'un questionnaire invitant les participants à déterminer les priorités parmi les actions et les orientations de la Ville. Les participants ont également eu l'occasion de commenter les propositions et de soumettre leurs propres idées.

La consultation en ligne auprès de la population générale s'est déroulée du 26 août au 31 octobre 2022.

Informations décrivant les 319 participants au questionnaire :

- La majorité des participants habite les secteurs suivants : Gatineau, Hull et Aylmer ;
- La majorité des participants a entre 25 et 74 ans ;
- **56 %** des participants sont des femmes et **36 %** sont des hommes ;
- **12 %** des participants ont un diplôme collégial, plus de **44 %** ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire et **38 %** ont un diplôme de 2^e cycle universitaire ;
- Plus de **61 %** sont employés à temps plein et près de **23 %** sont retraités.

PRÉSENTATION ET CLASSIFICATION DES RÉSULTATS

ACTIVITÉ 1 Groupes de discussion formels

Pour chaque sujet, les participants ont été invités à faire partie d'une discussion ouverte visant à communiquer leur compréhension, leur accord ou désaccord, leurs commentaires, leurs propositions et leurs préoccupations sur les principales actions. La Ville a volontairement présenté quelques actions par orientation pour laisser place aux idées des citoyens.

Plan d'action de la biodiversité

La pertinence et la clarté des composantes du Plan d'action de la biodiversité ont été évaluées par les participants. Ils se sont attardés, entre autres, à la vision, à la responsabilité de la Ville, aux orientations, aux actions, aux partenariats et à l'implication de la communauté.

Définition de la biodiversité

La diversité biologique, aussi appelée « biodiversité », désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. En fait, elle englobe tout ce qui vit, y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif. Cette diversité forme la biosphère, cet enchevêtrement d'organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur la terre (MELCCFP, 2023).

La définition de biodiversité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2023) a été présentée aux participants. De façon générale, ceux-ci montrent une bonne compréhension de la notion de biodiversité et de tout ce qu'elle englobe, dont les notions d'interdépendance des espèces et d'interconnexion des habitats. Quelques suggestions d'améliorations ont été soulevées, notamment quant à la vision proposée. À cet effet, selon les participants, la définition de biodiversité devrait :

- Inclure l'humain dans ses désignations de manière explicite ;
- Valoriser davantage les espèces indigènes ;
- Inclure les phénomènes non vivants qui influencent la biodiversité, par ex. : une terre riche et fertile.

Un citoyen juge la définition de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) plus claire, complète et concise : « La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. »

La vision du Plan d'action de la biodiversité

La Ville de Gatineau souhaite adopter prochainement un Plan d'action de la biodiversité visant à faire connaître, à préserver et à restaurer la biodiversité et les milieux naturels en impliquant l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire de la ville de Gatineau.

La très grande majorité des participants rencontrés adhèrent et se sentent interpellés par la vision proposée. Globalement, les commentaires sont favorables, mais quelques nuances sont souhaitées, notamment :

- Ajouter « acteurs *et citoyens* » pour les impliquer et aussi parce qu'une grande importance est accordée à la responsabilité individuelle ;
- Remplacer le mot « restaurer » par « protéger ». « Restaurer » signifie réparer (commentaire fréquent) ;
- Ajouter un terme comme « enrichir » la biodiversité ;
- Ajouter la notion d'engagement et d'horizon de temps, remplacer « prochainement » par un terme clairement défini dans le temps.

Les partenaires de la Ville ont atteint un consensus en signifiant que la vision de l'énoncé est trop large. La Ville de Gatineau devra être plus précise dans ses intentions d'agir. L'une des propositions est d'ajouter un 2^e paragraphe pour formuler clairement les intentions et les actions qu'elle mettra en place.

Les quatre orientations du Plan d'action

Une orientation est une direction que prend une organisation dans le but de réaliser sa mission. Elles correspondent ici aux stratégies à adopter pour réaliser la vision du Plan d'action de la biodiversité. Suite à la présentation de la définition de la biodiversité et à sa vision, la Ville souhaite avoir l'avis des citoyens pour évaluer leur pertinence. Les quatre orientations du Plan d'action de la biodiversité et leurs objectifs ont été présentées aux groupes de discussion formels pour évaluer leur compréhension et leurs commentaires. Les orientations sont :

1. Protection et conservation de la biodiversité sur le territoire de Gatineau;
2. Contrôle et lutte contre les espèces nuisibles et envahissantes;
3. Favoriser la diversité écologique/écosystémique;
4. Développement de partenariat et implication de la communauté.

Les orientations sont dans l'ensemble bien comprises et conviennent aux participants. Ceux-ci ont tout de même fourni les suggestions constructives suivantes :

- Ajouter une introduction afin d'expliquer l'utilité de la biodiversité et indiquer les principes et les valeurs qui guident ce Plan d'action ;
- Instaurer une 5^e orientation pour les aspects de communication, d'éducation et de sensibilisation citoyenne. « Faire connaître la biodiversité et ses enjeux » (consensus dans tous les groupes) ;
- Remplacer les énoncés par des phrases d'action pour montrer l'engagement, par ex. : **Protéger** et **conserver** la biodiversité sur le territoire de Gatineau.

Les associations de résidents considèrent que les préoccupations majeures (p. ex. protéger les boisés urbains) et les facteurs qui menacent la biodiversité à Gatineau (p. ex. l'étalement urbain) devraient être mis de l'avant lors de la lecture des orientations.

1. Protection et conservation de la biodiversité sur le territoire de Gatineau

Objectif 1 : Connaître la situation des espèces à statut précaire ou exceptionnel sur le territoire de la Ville de Gatineau afin de mieux les protéger.

Objectif 2 : Protéger, restaurer et mettre en valeur les milieux naturels et les écosystèmes.

Objectif 3 : Limiter l'impact des activités humaines sur les écosystèmes en milieu urbain.

L'orientation 1 est très claire et très bien accueillie dans son ensemble. Les participants ont toutefois noté que le terme « restauration » doit être ajouté à l'orientation pour que celle-ci concorde à l'énoncé de la vision du Plan d'action. Cette observation a fait l'objet d'un consensus dans tous les groupes. Voici ce qui a été suggéré de manière spécifique aux objectifs.

Objectif 1

Utiliser les données déjà existantes répertoriées et colligées par les partenaires et les groupes environnementaux.

Remplacer le mot « Connaître » par un verbe d'action engageant (ex. : protéger).

Objectif 2

Intégrer le terme « habitat » qui constitue le pont entre les espèces fauniques ou floristiques et l'écosystème.

Objectif 3

Intégrer l'identification des menaces et leur réduction/éradication.

2. Contrôle et lutte contre les espèces nuisibles et envahissantes

Objectif 1 : Diminuer les impacts négatifs des espèces nuisibles et envahissantes sur les terrains privés.

Objectif 2 : Encadrer la gestion des plantes nuisibles et envahissantes sur les terrains municipaux (propriétés publiques).

Objectif 3 : Contrôler les espèces nuisibles identifiées sur les terrains municipaux.

Cette orientation n'a pas fait l'unanimité. Certains souhaitent la fusionner à la première puisque les deux orientations sont intimement reliées, l'une ne se faisant pas sans l'autre.

Les participants souhaitent remplacer le terme « nuisibles » par « exotiques », car ces espèces nuisent à la biodiversité par compétition. Cette suggestion a fait l'objet d'un consensus dans tous les groupes.

De manière plus spécifique à l'objectif 2, des participants ont soulevé l'importance de gérer les espèces fauniques envahissantes, celles-ci étant aussi dévastatrices que les espèces floristiques.

3. Favoriser la diversité écologique/écosystémique

Objectif 1 : Développer un leadership municipal dans les programmes ciblés soutenant la biodiversité.

Objectif 2 : Favoriser la connectivité des habitats.

Globalement, les participants jugent que l'orientation 3 manque de clarté. Une personne s'est questionnée, à savoir en quoi l'orientation 3 diffère de la première. En outre, les associations de résidents désapprouvent l'utilisation du terme « favoriser » puisque celui-ci n'est pas concret.

4. Développement de partenariat et implication de la communauté

Objectif 1 : Impliquer les citoyens et les organismes dans la protection de la biodiversité.

Objectif 2 : Collaborer avec les organisations du milieu pour la mise en œuvre du Plan d'action de la biodiversité.

Il a été suggéré d'augmenter le sentiment d'implication des partenaires et d'intégrer le volet environnemental dans les autres domaines, comme l'urbanisme, afin d'ouvrir la conversation, et ce de manière à atteindre les objectifs. Il a aussi été proposé de changer l'ordre de présentation puisque l'objectif 2 semble être un préalable à l'objectif 1.

Actions en lien avec les orientations

Les actions sont des gestes concrets visant à réaliser l'orientation. Chaque action doit être claire et spécifique, les notions suivantes doivent également être établies : le(s) responsable(s), un échéancier et un budget. La Ville propose différentes actions favorisant l'atteinte des objectifs associés aux orientations. Certaines actions ciblées ont été présentées aux participants, lesquels ont été invités à donner leurs commentaires quant à la pertinence et la priorité de ces actions. Les améliorations proposées ont également été prises en compte.

ORIENTATION 1 Protection et conservation de la biodiversité sur le territoire de Gatineau

Actions proposées par la Ville

1. Actualiser l'état des connaissances sur la répartition et l'abondance des espèces à statut.
2. Identifier les milieux naturels à forte valeur écologique.
3. Créer un plan de conservation pour l'écoterritoire du parc du Lac-Beauchamp.
4. Encadrer l'utilisation de pesticides sur le territoire de Gatineau.
5. Restaurer les habitats présents sur les terrains municipaux en retirant les dépôts illicites.

Les participants pensent qu'il faut actualiser l'état des connaissances sur l'ensemble des espèces du territoire de Gatineau. Ils suggèrent également de consulter les données existantes et publiées par des groupes environnementaux.

Un commentaire général vise le côté limitatif de plusieurs actions. Les groupes de discussion formels souhaitent protéger tous les milieux naturels et les restaurer de toutes les façons (p. ex : revégétalisation) sur l'ensemble du territoire. La définition de dépôts illicites manque de clarté.

Enfin, il a été proposé d'entreprendre des efforts de sensibilisation et d'initiatives citoyennes (p. ex : pour le syndrome du *gazon vert*) et de réduire l'utilisation des pesticides.

Actions proposées par les partenaires et groupes environnementaux

- Favoriser le développement d'espaces verts urbains et limiter le développement immobilier dans les milieux naturels, protéger les bandes riveraines et les milieux aquatiques ;
- Créer des partenariats avec des organismes locaux de conservation afin d'identifier les priorités dans la Ville, d'acquérir les connaissances nécessaires sur les espèces en péril et leur habitat pour les protéger et de cibler les endroits à forte valeur écologique pour les protéger et les conserver ;
- Élaborer un plan de conservation de milieux naturels qui s'appuie d'abord sur une cartographie et une priorisation des noyaux de conservation, des corridors écologiques et des zones de connectivités importantes pour la résilience de ces milieux, particulièrement dans le contexte des changements climatiques ;
- Introduire la notion de conservation dans les schémas d'aménagement et mettre l'accent sur ce concept ;
- Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation axées sur l'importance de protéger la biodiversité et les milieux naturels.

Actions proposées par les citoyens et associations de résidents

- Utiliser les données colligées par les partenaires et les groupes environnementaux et cartographier les milieux à conserver ;
- Intégrer la protection des corridors écologiques ;
- Résoudre les problématiques existantes avant de mener à terme d'autres actions (pesticides, refoulement des égouts dans les rivières, contrôle des espèces envahissantes) ;
- Mise en place d'un comité de révision rassemblant des partenaires externes et des citoyens pour évaluer les impacts des nouveaux projets sur la biodiversité et les milieux naturels (partenariat) ;
- Restreindre la construction résidentielle au détriment des territoires naturels ;
- Conserver les accès publics aux milieux naturels, comme les rivières, les lacs, les forêts et en assurer le respect par des agents de prévention.

ORIENTATION 2 Contrôle et lutte contre les espèces nuisibles et envahissantes

Actions proposées par la Ville

1. Brosser un portrait de la situation actuelle pour les principales plantes nuisibles et envahissantes.
2. Effectuer le contrôle des oiseaux nuisibles (bernaches) sur les plages municipales.
3. Identifier les insectes préoccupants pour la biodiversité.
4. Développer un programme d'accompagnement et de sensibilisation pour les citoyens visant spécifiquement les plantes nuisibles et envahissantes.
5. Rédiger une stratégie sur les plantes nuisibles et envahissantes (propriétés publiques).

Selon les avis recueillis, il est nécessaire d'établir des objectifs clairs et précis avec la notion de temps ainsi qu'une date d'échéance. Un suivi rigoureux devrait être effectué pendant plusieurs années.

Par ailleurs, les actions 1 et 3 ne semblent pas être considérées comme des actions, mais plutôt comme des préalables à une action. Les associations des résidents soulèvent que les milieux naturels, comme les forêts, ont une certaine résistance face aux espèces envahissantes et par conséquent, le fait de conserver ces milieux contribue indirectement à la lutte aux espèces envahissantes.

Ensuite, la pertinence des actions 2 et 3 ne fait pas l'unanimité. Effectivement, plusieurs participants soulèvent le point que ces actions ne favorisent pas la biodiversité, elles répondent plutôt à un besoin humain superficiel.

Il a aussi été soulevé que des efforts de recherches, lesquels sont visés par l'action 3, sont déjà fournis par plusieurs organisations, et que l'utilisation de leurs données serait plus productive.

Enfin, les actions 4 et 5 doivent également viser la faune. Par ailleurs, les participants sont préoccupés quant à la méthode de lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles (selon eux, l'utilisation de pesticides, par exemple, doit être proscrite).

Actions proposées par les partenaires et groupes environnementaux

- Faire état des connaissances et réaliser un plan de gestion sur l'ensemble du territoire selon les priorités et les impacts réels qui en découlent ;
- Instaurer des stations de lavage aux rampes de mise à l'eau et installer des panneaux de sensibilisation en lien avec la propagation d'espèces envahissantes aquatiques ;
- Sensibiliser la population sur les espèces nuisibles dans les lieux publics (herbe à puce, berce du Caucase, etc.) ;
- Encourager la plantation de végétaux indigènes.

Actions proposées par les citoyens et associations de résidents

- Dresser une liste d'espèces indigènes compétitrices ;
- Sensibiliser et éduquer ;
- Interdire la vente de certaines plantes envahissantes.

ORIENTATION 3 Favoriser la diversité écologique/écosystémique

Actions proposées par la Ville

1. Adhérer au Programme d'excellence pour la biodiversité (PEBD) et au Réseau Environnement pour améliorer les pratiques.
2. Devenir une ville « Amie des abeilles » pour faire partie du mouvement de protection nord-américain.
3. Obtenir la certification ville « Amie des Monarques » pour contribuer à la sauvegarde de l'espèce.
4. Réaliser de nouveaux aménagements favorisant la diversité des espèces végétales et animales en milieu urbain.
5. Évaluer la connectivité des habitats sur le territoire.

Selon les avis recueillis, les actions 1 à 3 devraient être plus détaillées et concrètes pour assurer leur réussite. Elles ne devraient pas se limiter en un énoncé correspondant à l'obtention d'un certificat convoité par exemple, mais bien se décliner en un ensemble d'action à entreprendre pour l'obtenir.

Également, les participants proposent d'intégrer aux pratiques associées à l'action 4 l'approche de restauration des aménagements.

Enfin, les participants ont soulevé le fait que l'action 5 requiert la formation de partenariats avec les municipalités à proximité afin d'agrandir les zones de biodiversité et de protéger les milieux naturels en entier.

Actions proposées par les partenaires et groupes environnementaux

- Conserver et restaurer l'entièreté des milieux naturels en interdisant la fragmentation des habitats, en protégeant les corridors écologiques, en plantant des espèces indigènes diversifiées et résilientes, en diversifiant les fonctions écologiques des écosystèmes, etc. ;
- Cartographier les habitats à protéger et sensibiliser la population à l'impact d'une utilisation adéquate du milieu (renforcement positif).

Actions proposées par les citoyens et associations de résidents

Ces groupes ont eu un peu de difficultés à énumérer spontanément des actions à entreprendre. Cela dit, ils proposent de :

- Consulter et impliquer la population dans les prises de décisions concernant leur vision et leurs besoins par rapport à la conservation et la restauration des milieux naturels ;
- Faire des dons d'arbres ou de plantes indigènes aux citoyens et instaurer des potagers ou des jardins communautaires.
- Mener des campagnes de stérilisation pour contrôler la population de chats, prédateurs importants dans les villes ;
- Freiner le développement immobilier et exiger des projets compensatoires pour la biodiversité.

ORIENTATION 4 Développement de partenariat et implication de la communauté

Actions proposées par la Ville

1. Faire des ateliers où les citoyens sont amenés à identifier et à documenter des espèces (bioblitz) sur les terrains municipaux.
2. Organiser un événement pour célébrer annuellement les pollinisateurs (abeilles, papillons).
3. Développer un partenariat avec les organisations du milieu pour le partage des données touchant la biodiversité.

L'action 1 est très bien accueillie, les participants trouvent que cela touche toute la population.

Les participants voient dans l'action 2 une possibilité de profiter de ces événements pour promouvoir le Plan d'action de la biodiversité. Ils encouragent à faire de tels événements à une fréquence plus élevée et de les intégrer dans les écoles.

Les participants trouvent que l'action 3 manque de précision, ils se demandent entre autres si les milieux industriels et de la construction sont impliqués. Cependant, ils suggèrent un partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais.

Niveau d'implication et partenariat

Responsabilité de la Ville dans la protection de la biodiversité

La Ville souhaite connaître l'avis public quant au niveau de responsabilité qui doit être assumé par la ville dans la protection de la biodiversité.

Dans tous les groupes rencontrés, tous s'entendent pour dire que le palier municipal a une grande responsabilité en matière de protection de la biodiversité, étant près de sa population et bien informé de son territoire. Les villes doivent s'impliquer également au niveau de la sensibilisation de la population et par des initiatives exemplaires.

La Ville est le principal centre d'intervention. Elle doit considérer la protection de la biodiversité dans toutes les décisions qu'elle prend, par exemple sur l'aménagement du territoire, sur le développement urbain, etc. Les participants étaient favorables à l'implication des citoyens et partenaires dans les décisions et dans les actions à prendre.

Partenariat et implication de la communauté

Les **partenaires** et les **groupes environnementaux** voient d'un bon œil un partenariat avec la Ville pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action de la biodiversité et considèrent qu'ils ont un rôle à jouer. Leur contribution peut se traduire par la diffusion d'information, entre autres, par des conférences, du partage de données, la création d'une table de concertation et par de la sensibilisation ou de la vulgarisation auprès des citoyens. Par ailleurs, tous souhaitent un point de contact central à la Ville pour faciliter les échanges.

Les **citoyens** proposent de s'impliquer à titre d'ambassadeurs. Ils sont plusieurs à penser qu'il faut changer les mentalités ancrées de « gazon vert ». Pour eux, chaque petit geste compte. Ils proposent à la Ville de rejoindre les élèves dans les écoles dès leur plus jeune âge en les sensibilisant aux bonnes pratiques et à l'importance de la biodiversité.

Les **représentants d'associations de résidents** souhaitent que la Ville reconnaisse mieux l'apport des petites associations comme la leur. Ils souhaitent également un point de contact central à la Ville pour faciliter les échanges. Ils suggèrent aussi, afin de susciter l'implication de la communauté, l'organisation d'un colloque annuel ou la création d'un réseau d'expertise ou d'intérêt en biodiversité à Gatineau.

Moyens que la Ville doit fournir

Les participants ont été invités à donner leurs propositions sur les moyens les plus efficaces et les outils que la Ville devrait fournir aux acteurs et citoyens pour susciter leur implication et qu'ils deviennent des vecteurs de communication.

Les trois groupes sont d'avis qu'ils doivent être impliqués dans le processus de consultation et de prises de décisions. Les groupes environnementaux affirment que c'est une façon de promouvoir un partenariat solide et de rassembler plusieurs domaines d'expertise qui mèneront à des décisions éclairées. Les citoyens désirent également l'accès à l'information, par exemple, des rapports d'inventaires produits par la Ville, et ce, en anglais également.

ACTIVITÉ 2 Consultation en ligne

Résumé des réponses du questionnaire

Les participants ont répondu à une liste de questions. Les réponses sont majoritairement formulées sous forme de choix de réponses (oui ou non, gradation de peu important à très important, etc.). Ils ont toutefois ensuite été invités à partager leurs impressions et leurs commentaires quant aux orientations du Plan d'action de la biodiversité dans la section des boîtes à idées. Quelques personnes ont également écrit des textes de réflexions.

- **319 participants** ont répondu au questionnaire.

Le questionnaire vise à connaître le niveau d'importance de la biodiversité au sein de la population et la place qu'elle prend dans la ville de Gatineau. Les participants sont invités à évaluer l'ordre de priorité de certains éléments visant à assurer la protection de la biodiversité.

- **Plus de 98 %** mentionnent que la biodiversité était importante ;
- La **protection** ou la **restauration** des milieux naturels existants sont considérées comme l'aspect le plus prioritaire parmi les choix de réponse ;
- **Plus de 75 %** considèrent que la biodiversité de Gatineau n'est pas suffisamment connue ou mise en valeur.

Les participants sont invités à nommer les éléments qu'ils considèrent les plus bénéfiques lors du remplacement du gazon par des aménagements de vivaces, de plantes ou autres pelouses non traditionnelles. Parmi le choix de réponse, les plus populaires sont 1) l'augmentation de la diversité des espèces en milieu urbain (243 mentions) et 2) la réduction de l'entretien (219 mentions), bien au-delà de 3) la réduction des fréquences de tonte et donc d'émission de GES (87 mentions), 4) l'amélioration de la qualité de l'eau (49 mentions) et 5) un meilleur contrôle des espèces nuisibles.

L'une des questions concerne le « mois de mai sans tonte », un mouvement qui favorise la présence des pollinisateurs :

- **Plus de 90 %** sont en faveur d'encourager les citoyens et les municipalités à ne pas tondre leur pelouse en mai afin de favoriser les pollinisateurs ;
- **Plus de 85 %** sont en accord avec l'implantation d'une réglementation des types de pesticides en milieu urbain.

Le sujet des espèces nuisibles, comme l'herbe à poux et le panais sauvage, divise un peu les répondants, bien qu'ils s'entendent sur les méthodes pour lutter contre leur présence. La présence des espèces exotiques envahissantes constitue un enjeu plus préoccupant pour les participants.

- **35 %** considèrent que la présence de plantes nuisibles, comme l'herbe à puces, est une problématique importante ;
- **70 %** considèrent que les parcs de jeux pour enfant doivent être priorités pour le contrôle des plantes nuisibles ;

- **Seulement 18 %** sont en accord d'utiliser des pesticides pour lutter contre ces plantes nuisibles ;
- Près de **85 %** sont préoccupés par la présence des espèces exotiques envahissantes.
- **Plus de 88 %** souhaitent interdire la vente et la plantation d'espèces exotiques envahissantes.

Les participants désirent que la Ville de Gatineau acquière plus de terrains, encourage les initiatives de conservation et intègre la protection de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

- **Plus de 93 %** sont d'accord pour que la Ville de Gatineau investisse dans l'acquisition de terrains pour la protection du territoire ;
- Près de **97 %** sont d'accord que les grands projets de réfection de rue devraient prévoir des aménagements pour favoriser la biodiversité comme des terre-pleins végétalisés et des plantations d'arbres ;
- **Protéger** les milieux en bordure des rivages et **restaurer** les bandes riveraines sur les terrains privés en bordure est plus important que de favoriser l'accès aux berges et aux plages ou de permettre davantage d'activités nautiques sur les plans d'eau.
- La réponse la plus populaire des participants parmi les options proposées afin de financer les projets en biodiversité est **d'augmenter les subventions** actuellement disponibles dans le Fonds vert et réserver un montant spécifique pour la biodiversité.

Résumé des boîtes à idées en lien avec les orientations

89 personnes ont contribué aux boîtes à idées. Selon les propositions recueillies dans ces boîtes, les répondants sont d'avis que la Ville devrait :

- Créer un fond d'acquisition de terrains naturels dans le but d'acheter des terrains contenant des milieux humides et/ou des corridors verts et/ou des terrains à forte valeur écologique afin de les protéger ;
- Interdire les pesticides les plus nocifs comme : le BTI, le glyphosate, les néonicotinoïdes, etc., et ce, le plus rapidement possible ;
- Créer un plan de gestion des milieux naturels accessible à tous, permettant de répertorier les milieux naturels et leur valeur écologique afin de cibler les efforts de conservation ;
- Sensibiliser, éduquer et assister les citoyens dans l'identification et le contrôle des espèces exotiques envahissantes et des espèces nuisibles ;
- Impliquer les citoyens et soutenir les organisations locales et leurs initiatives ;
- Exiger que les plantations d'arbres soient faites avec des espèces indigènes ;
- Mieux encadrer le développement urbain afin de prioriser la protection des espaces verts, la biodiversité et le respect des normes environnementales.

Résumé des textes de réflexion

Action Climat Outaouais

Selon Action Climat Outaouais, le Plan d'action doit établir formellement l'engagement de la Ville et doit être suffisamment clair pour être bien compris par les citoyens.

Action Climat Outaouais propose d'inclure au Plan d'Action cet énoncé concernant la biodiversité :

« La biodiversité est une importante richesse naturelle qu'il faut valoriser et protéger. L'ensemble des espèces et des écosystèmes présents sur le territoire de la ville fournissent des services écosystémiques d'une très grande valeur. Tenant compte des leviers à sa disposition, Gatineau reconnaît la valeur intrinsèque des milieux naturels sur son territoire et entend les protéger. »

Fondation Biodiversi-Terre

Selon la Fondation Biodiversi-Terre, la Charte doit être un moteur d'actions et pour se faire, les énoncés doivent être reformulés comme suit :

- *La Ville souhaite déposer un Plan d'action...* → La Ville se dote d'un Plan d'action...
- *La Ville souhaite maintenir un programme...* → La Ville maintient un programme...
- *La Ville souhaite poursuivre ses efforts ...* → La Ville s'engage à poursuivre ses efforts...

Selon la Fondation, le Plan d'action de la biodiversité doit inclure les enjeux entourant les principales causes directes de la perte de la biodiversité¹, ses principales orientations doivent alors être établies selon cet ordre de priorité :

1. Préservation des habitats de la flore et de la faune et accroissement de la connectivité (corridors verts et écoterritoires) ;
2. Réduction de la pollution par les produits chimiques et les plastiques ;
3. Adoption de mesures d'adaptation et de lutte aux changements climatiques.

Club des ornithologues de l'Outaouais

Selon le Club des ornithologues de l'Outaouais, la Ville doit participer au programme *Ville amie des oiseaux*. Le Club d'ornithologie mentionne également que l'aménagement de plantations diversifiées permet de favoriser les oiseaux au sein de la ville.

Prendre soin des oiseaux, c'est s'occuper de la plupart des problèmes environnementaux dans le monde [traduction]

Thomas Lovejoy (1941-2021), biologiste réputé, parrain du concept de la biodiversité.

¹<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/activites/decouvrez-cinq-principales-menaces.html>

Monsieur Paul Fortin

M. Fortin suggère de planter différentes espèces végétales indigènes lors d'aménagements urbains afin de minimiser les dommages, comme lors de l'épidémie de l'agrile du frêne en 2020. Cette approche favorise également la biodiversité.

Gatineau sans pesticides

Ce groupe propose d'encadrer davantage l'utilisation des pesticides pour éventuellement cesser toute utilisation de ce produit sur le territoire de la Ville de Gatineau.

1. **Interdire l'utilisation des pesticides** pour usage esthétique (notamment le glyphosate) et interdire leur vente sur tout le territoire de Gatineau.
2. **Accompagner les agriculteurs** vers une transition dans leurs pratiques pour leur permettre de cesser d'utiliser les pesticides d'ici cinq ans.
3. **Interdire l'usage du BTI** sur tout le territoire de Gatineau et favoriser des alternatives écologiques.
4. Élaborer une **réglementation plus stricte** que celle du gouvernement du Québec afin d'abaisser les seuils des pesticides permis dans l'eau potable à Gatineau.

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Rappel de la démarche

Cette démarche consultative via la tenue de groupes de discussion formels et la consultation en ligne s'inscrit dans une première phase exploratoire visant à recueillir les idées, les préoccupations et les commentaires des différents acteurs et citoyens, dans l'optique de mieux outiller la Ville de Gatineau dans la mise en œuvre du futur Plan d'action de la biodiversité.

Limites méthodologiques

Les renseignements recueillis au moyen de groupes de discussion sont de nature qualitative. Ils ne visent pas à tirer des conclusions statistiques sur l'ensemble de la population, mais à comprendre en profondeur l'opinion et les perceptions des participants à l'étude et à en mesurer l'intensité. La consultation en ligne établit l'état de connaissance et les impressions de la population et les présente sous forme de proportions. Elle laisse place aussi aux commentaires et suggestions.

Résumé des préoccupations et des idées

Les participants aux groupes de discussion formels et les répondants de la consultation en ligne adhèrent et se sentent interpellés par la vision du Plan d'action de la biodiversité. De façon générale, les préoccupations et idées sont similaires.

Les préoccupations mises de l'avant se rapportent au manque de clarté et au caractère limitatif des énoncés. Les différents groupes souhaitent mettre en place des actions concrètes et élargir le champ de vision par rapport aux moyens à employer pour mettre en œuvre le Plan d'action de la biodiversité. Les partenaires et les citoyens demandent d'être impliqués dans les prises de décisions et dans les actions pour mener à terme ce projet.

Idées partagées par l'ensemble des participants :

- Prioriser la sensibilisation et l'éducation de la population pour permettre une bonne collaboration de tous ;
- Protéger les corridors écologiques, restaurer les milieux naturels déjà en place et donner l'accès à la population ;
- Mettre en place plus d'espaces verts dans l'aménagement urbain et utiliser des végétaux indigènes ;
- Limiter le développement immobilier dans les milieux naturels.

Phase subséquente de l'élaboration du Plan d'action de la biodiversité

À la lumière des commentaires, suggestions et préoccupations entendus lors de cette première phase exploratoire, la Ville de Gatineau a bonifié son Plan d'action de la biodiversité et l'a soumis de nouveau pour évaluation auprès des différents acteurs et des citoyens, via la tenue d'une phase subséquente d'activités de participation publique, laquelle a eu lieu au printemps 2023.

Grandes étapes du projet en date d'aujourd'hui

- **2023** : mise en œuvre de l'année de transition et rédaction du Plan d'action de la biodiversité ;
- **Hiver 2023** : consultation des services municipaux ;
- **Printemps 2023** : démarche consultative sur les propositions d'action en biodiversité ;
- **Hiver 2024** : consultation des services municipaux sur les actions et les mesures proposées ;
- **Printemps 2024** : adoption du Plan d'action de la biodiversité par le conseil municipal.